

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 14 Thermidor, an VII.

1^{er} août 1799.



Détails sur les travaux du siège de Mantoue. — Bombardement de la citadelle d'Alexandrie. — Arrivée d'un grand nombre de troupes à Genève et sur les bords du Rhin. — Séance de la société des Jacobins. — Rapport de la commission chargée de présenter un nouveau projet d'emprunt. — Autre rapport de la commission des inspecteurs du conseil des anciens, concernant les affiches de la société politique. — Discussion à ce sujet.

ITALIE.

Roveredo, le 30 messidor.

La garnison française de Mantoue célébra, le 26, l'anniversaire de la prise de la Bastille. Les autrichiens profitèrent, dit-on, de ce moment, & formerent, pendant la nuit, la première parallèle sans perdre un seul homme. Dans la matinée du 27, l'ennemi sortit comme de coutume, pour explorer; mais il fut contraint à rentrer dans la place. Dans la nuit du 28 au 29, la seconde parallèle fut formée à six cents pas en avant de la première. Dans peu de jours la troisième parallèle sera formée à peu de distance des ouvrages de la place: on travaille en attendant aux batteries.

Le bombardement de la citadelle d'Alexandrie a commencé le 27: près de deux cents bouches à feu sont dirigées contre elle. La garnison fait un feu continu, mais sans beaucoup d'effet: le 24, elle jeta quelques bombes dans la ville. Suvarov envoya, dit-on, aussitôt un trompette au commandant, pour lui signifier que, s'il tiroit encore sur la ville, lui & la garnison seroient passés au fil de l'épée. Depuis ce moment les habitans n'ont pas été inquiétés.

DANEMARCK.

Copenhague, le 1^{er} thermidor.

Vingt vaisseaux de ligne anglais sont arrivés hier à Hel-singoer; ils sont de 64 à 74 pieces de canon, & vont à Revel pour y embarquer des troupes russes.

La flotte russe qui se trouve dans la Baltique a à sa suite 200 vaisseaux de transport.

ALLEMAGNE.

Nuremberg, le 2 thermidor.

Dans la nuit du 27 au 28 messidor, les aigles qui avoient été enlevés en présence des soldats prussiens, lors de l'émeute qui eut lieu contre les percepteurs des droits, ont été remis aux portes; l'on a affiché en même-tems de nouveau le mandat impérial émané en 1797. Notre magistrat a fait afficher à cette occasion une patente ainsi conçue:

« Il est généralement connu qu'au mois de juin 1796, cette ville impériale fut assaillie par des troupes prussiennes, ainsi que d'autres pays du cercle; ses faubourgs & son territoire furent occupés à force ouverte d'une manière sans exemple, & plusieurs mille sujets forcés de prêter serment; des sentinelles furent même mises aux portes & on y plaça les armes royales. Sur les plaintes qui furent portées à ce sujet, il émana un mandat pénal de S. M. impériale, par lequel tous ces actes contraires aux loix de l'Empire furent déclarés nuls, avec injonction de les faire cesser.

On laisse à juger au public impartial, si l'occupation illégale qui continue encore dans ce moment, malgré cette décision suprême, s'accorde avec les loix & la constitution de l'Empire. Mais comme, dans la nuit dernière, l'aigle prussienne a été de nouveau attachée

aux portes de la ville, & que par-là il a été commis, à la vue de tout le monde, un nouvel attentat, auquel on ne pouvoit s'attendre dans les circonstances actuelles, l'on se voit obligé, (en attendant que ce grief ait été redressé, comme on l'espère avec confiance, par la protection du chef suprême & dans la voie constitutionnelle), de protester ici solennellement contre ledit attentat, & de faire en même tems afficher de rechef le contenu du rescrit pénal de S. M. I. susmentionné.

Nuremberg, le 16 juillet 1799.

Les bourguemestres & sénat de la ville impériale de Nuremberg.

Francfort, le 6 thermidor.

La neutralité de cette ville aura de la peine à durer. Le commandant de l'armée de l'Empire vient de lui demander son contingent de sept compagnies. La régence est très-embarrassée dans la situation où elle se trouve.

On prétend que le roi de Suede va se déclarer publiquement pour la coalition. On le fait même embarquer à Carlscrona sur une flotte qui doit, dit-on, se joindre à celle des Russes dans les mers du Nord. Ce dernier bruit au moins a tout l'air d'une fable, & doit aussi faire douter du premier.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 7 thermidor.

Le général Brune est de retour, depuis avant-hier, de sa tournée. Il nous arrive journellement des conscrits qui sont sur-le-champ munis d'armes & d'habits. Les vingt-cinq mille hommes à la solde de notre république seront ainsi complétés encore avant la fin du mois.

On avoit dit que les Anglais avoient tenté un débarquement à Ameland, dans la ci-devant Frise; mais c'étoit à Appingdam, dans le ci-devant Groningue. Dès que la garde nationale en eut connoissance, elle s'assembla au nombre de quatre cents. Il n'y avoit que soixante-dix Anglais qui se retirèrent aussitôt.

Le 12, le nouveau tiers prendra séance au corps législatif. Selon notre constitution les deux tiers restans & le nouveau tiers doivent s'assembler sous le nom d'Assemblée-générale. Cette assemblée nommera au scrutin les trente membres qui composeront la seconde chambre, & le reste composera la première. C'est la première fois que cette opération aura lieu.

Tout indique que notre patrie est à la veille de subir une nouvelle révolution. Le parti de la maison d'Orange ne garde plus aucune mesure. L'agent de la police intérieure a envoyé, à ce sujet, la circulaire suivante à toutes les autorités de la république:

« Citoyens, les rapports que j'ai reçus de tous les points de la république m'annoncent que les partisans du stathouderat se montrent dans ce moment-ci avec une insolence & une effronterie qu

ne garde plus aucune mesure ; qu'ils font éclater publiquement leurs espérances de voir incessamment arriver un nouvel ordre de choses , qui rétablirait le stathouderat sur les ruines de l'ordre actuel , fondé sur les droits de l'homme & du citoyen ; qu'ils ne se contentent pas de répandre les nouvelles les plus alarmantes , & de tenir les propos les plus séditieux , mais aussi assurent publiquement que le ci-devant stathouder est sur le point de revenir sur le territoire de notre république & y reprendre ses fonctions. On assure en outre qu'il se fabrique & se vend dans plusieurs endroits des cocardes aux couleurs d'Orange. Comme il est de toute urgence de réprimer ces sortes d'exces ; & comme sur-tout dans les conjonctures actuelles il est nécessaire de surveiller plus que jamais , de comprimer ce parti séditieux , je vous adresse la présente , pour vous engager d'avoir un œil attentif sur ces coupables , & de les punir selon la rigueur des loix , &c.»

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Strasbourg, le 10 thermidor.

Il arrive beaucoup de troupes sur le Rhin , du côté de Mayence & de Cologne. Elles se rendront , pour la plupart , sur la rive droite du Rhin. Il y aura sur les deux rives , depuis Dusseldorf jusqu'à Germersheim , une armée de 40,000 hommes ; & depuis Germersheim jusqu'à Hünigüe , y compris la division en avant de Keht , plus de 20,000 hommes.

Les Antrichiens se tiennent fort tranquilles sur la rive droite. Il n'y a que trois ou quatre escadrons de Szexler , postés à Offenbourg , qui fassent des incursions fréquentes dans le district , entre Francfort & Mayence , & dans celui entre Francfort & Fridberg.

L'ex-directeur helvétique Ochs est arrivé hier à Bâle.

On écrit de Lausanne , que beaucoup de troupes françaises arrivent à Genève , & que , sous dix jours , 20,000 hommes faisant une partie de l'armée des Alpes , y seront réunis. Les forces dans le Valais ont été considérablement renforcées , depuis qu'on sait que les Austro-Russes méditent l'invasion de ce pays.

Paris, le 13 thermidor.

On met aujourd'hui autant d'affectation à cacher sa fortune qu'on en mettoit autrefois à l'étaler & même à l'exagérer. De-là la disparition du luxe. C'est nécessité chez un très-grand nombre de personnes , chez les propriétaires fonciers sur tout. D'autres cherchent ainsi à échapper aux énormes taxes que l'on redoute. Il y a aussi des personnes qui font banqueroute , pour prouver plus sûrement leur misère.

M. Cetto , ministre de l'électeur de Bavière auprès de la république française , est parti hier de Paris pour retourner à Munich.

Florent Guyot est nommé ministre de la république française auprès de la république batave. Il est parti depuis cinq à six jours , pour se rendre à la Haye , à la place de Fouché (de Nantes) aujourd'hui ministre de la police.

Cette république est à la veille d'une nouvelle crise. Elle y paroît provoquée par les agitations & les querelles des différens partis qui la divisent dans des vues très-opposées.

Le citoyen Villemarzi , commissaire - ordonnateur , vient de partir pour aller inspecter les places de Fenestrelle & Briançon , ainsi que toute la frontière des Alpes & de l'Italie.

Le directoire , en recevant la démission de Bourguignon , lui a écrit une lettre de satisfaction.

Quoiqu'il ne soit pas question dans cette lettre de la nouvelle destination de Bourguignon , les uns disent cependant de nouveau qu'il va prendre la place de Lagarde ; d'autres lui donnent avec plus de vraisemblance celle que Quinette a laissée vacante à l'administration des domaines.

— Le directoire vient de nommer l'ex-conventionnel Gay-Vernou , commissaire auprès de l'administration centrale de la Somme.

— L'ex-ministre de la justice Lambrechts est retourné dans la Belgique , d'où il avoit été appelé. Il est en ce moment à Bruxelles.

— On répand le bruit qu'en exécution du traité d'alliance qui existe entre nous et l'Espagne , la cour de Madrid nous envoie un corps auxiliaire de 24 mille hommes ; & que ces troupes s'avancent à grandes journées vers nos frontières.

— Auguste Hus qui continue à prôner la qualité de commissaire auprès de la municipalité de Turin , prêche aujourd'hui l'union aux patriotes & aux républicains de toutes les nuances. Il les invite à ne pas faire revivre des dénominations devenues odieuses au plus grand nombre , & à attendre du tems le perfectionnement des théories politiques. Il croit que le plus pressant est de rendre la liberté à l'Italie & de contenir le royalisme dans l'intérieur. Il craint , si l'on se divise & que la guerre civile éclate , que la France ne soit *polonisée*.

— Plusieurs arrestations ont eu lieu à Bordeaux , par suite de la découverte qu'on y a faite de quelques fusils & de quelques sabres qui étoient , dit-on , cachés.

Les nouveaux magistrats de cette ville semblent se plaire à déployer un appareil fort menaçant , dont on ne voit pas beaucoup la nécessité.

— On dit qu'il y a en ce moment dans les prisons de Turin plus de deux mille patriotes.

Les assassinats se multiplient dans les provinces d'Asti & d'Albe , sous la direction du comte de Pousillon , ex-intendant de Saluce.

— Le parlement d'Irlande est ajourné , comme celui d'Angleterre , jusqu'au 10 fructidor.

Société séante aux Jacobins (rue du Bacq). — Séance du 11 thermidor.

Jorry informe la réunion du renvoi fait à la police correctionnelle de deux individus , accusés d'avoir cherché , il y a quelques jours , à faire assommer plusieurs membres de la société. Il annonce qu'ils seront jugés demain , & invite les patriotes à se trouver à ce jugement. Il sera prouvé , sans doute , ajoute-t-il , que ces brigands ont été instigués par les provocateurs , qui , dans le conseil des anciens ont calomnié si horriblement les réunions patriotiques.

Un membre de la commission de présentation lit une longue liste de nouveaux admis.

Vaucl assure qu'aujourd'hui , à midi , un de ses amis , défenseur de la patrie , traversant les Tuileries , a trouvé un groupe de deux cents individus qui criaient : *à bas la république et les républicains ! vive le roi !* Il a manifesté vivement son indignation. Les scélérats sont tombés sur lui ; & il eût été exterminé , sans les grenadiers du corps législatif qui l'ont couvert de leurs corps.

Jorry appelle la vengeance des loix contre les assassins. Des compagnies d'égorgeurs , dit-il , sont organisées , & ceux qui nous ont calomnié en sont les protecteurs.

Lebois demande à répondre au soupçon qu'il croit avoir planté sur sa tête , dans la séance d'hier. Il déclare n'avoir jamais eu l'intention de rattacher la réunion à la *faction d'Orléans*. Il appelle en témoignage plusieurs membres auxquels il avoit communiqué hier le discours qu'il devoit lire.

Une partie de la réunion demande l'ordre du jour & le renvoi du discours de Lebois à la commission ; l'autre demande la lecture de ce discours.

Une vive agitation se manifeste ; plusieurs membres parlent dans le tumulte. Lebois est toujours à la tribune ; Gabriel s'y élance & dit : « Le royalisme nous regarde en ce moment & sourit de plaisir. Il est pénible de renouveler des personnalités sur lesquelles la réunion s'est solennellement prononcée hier. Comme Lebois vous a dit qu'il avoit communiqué son discours à plusieurs citoyens ; & que ces citoyens y avoient fait des corrections ; comme ces corrections , ces confidences particulières sont encore des personnalités , & que je ne doute pas que Lebois ne fasse volontiers ce legs

sacrifice au réta
l'ordre du jour
du discours de
Bertaux lit u
de présenter un
sites domiciliair
les émigrés &
Caignard &
passe à l'ordre
chargées de la
Nota. Les
viennent d'être
tionnelle.

C O N

On fait la se
fin de la séance

directoire exé

Cholet rep

rectoire n'a pu

que la loi du 1

sur la garantie

se trouve ce r

mais ajoute C

qu'elle avoit e

Delbrel. —

à une commis

et composée

Mansord.

Presqu'un n

celui des anci

la garantie de

d'être questio

Le conseil

velle commis

Des requis

dies & salpêtr

relative à ces

Le conseil

On lit un g

sur la journée

proès-verbal

Hardy dem

à n'être pas c

Poste qu'il lu

Oa s'oppos

Hardy répu

est signée & r

demande que

publique ment

Ce citoyen

ou à une de

reux de divul

millions , pe

sans crédit. F

lions compt

Le conseil

Il ordonne

résolution pr

Il ordonne

sur l'admissio

Petiet a la

d'être nommé

le message du

tidor existe :

sacrifice au rétablissement de l'ordre dans cette réunion, je demande l'ordre du jour sur le fait relatif à la *faction d'Orléans*, & le renvoi du discours de Lebois à la commission d'instruction. — Adopté.

Bertaux lit un discours sur les dangers de la patrie; il propose de présenter une adresse au corps législatif, pour obtenir des visites domiciliaires dans le département de la Seine, afin d'arrêter les émigrés & les agens de l'étranger qui y sont cachés.

Caignard & Perrier combattent cette proposition. La réunion passe à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'il existe des autorités chargées de la police & de la surveillance intérieure de la république.

Nota. Les deux citoyens dénoncés plus haut par Jorry, viennent d'être acquittés par le tribunal de police correctionnelle.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS

Séance du 13 thermidor.

On fait la seconde lecture de la résolution prise hier à la fin de la séance, & par laquelle le conseil avoit autorisé le directoire exécutif à faire venir à Paris divers régimens.

Chollet représente que cette résolution est inutile; le directoire n'a pas besoin de l'autorisation qu'il sollicite, parce que la loi du 19 fructidor n'est pas rapportée: la résolution sur la garantie de la liberté civile & politique, dans laquelle se trouve ce rapport, non-seulement n'est pas approuvée, mais ajoute Chollet, j'ai même lu dans quelques journaux qu'elle avoit été rejetée hier.

Delbrel. — Cet objet est important; je demande le renvoi à une commission. Ce renvoi est ordonné, & la commission est composée des représentans du peuple Delbrel, Petiet & Mansord.

Presqu'au même instant, le conseil reçoit un message de celui des anciens, qui annonce le rejet de la résolution sur la garantie de la liberté politique & civile dont il vient d'être question.

Le conseil arrête que cet objet sera renvoyé à une nouvelle commission.

Des requisitionnaires employés à la fabrication des poudres & salpêtres, demandent à être compris dans la loi relative à ceux qui sont employés à la fabrication des armes.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

On lit un grand nombre d'adresses qui félicitent le conseil sur la journée du 30 prairial. — Il en sera fait mention au procès-verbal.

Hardy demande à lire la lettre d'un citoyen qui demande à n'être pas connu, jusqu'à ce que le conseil ait statué sur l'offre qu'il lui fait.

On s'oppose à la lecture d'une lettre anonyme.

Hardy répond que la lettre n'est point anonyme; qu'elle est signée & même par un homme très-connu; seulement il demande que son nom ne soit pas prononcé à la tribune publiquement. Hardy lit la lettre.

Ce citoyen propose d'effir au conseil en comité secret, ou à une de ses commissions, un projet qu'il seroit dangereux de divulguer, & qui en suppléant à l'emprunt de 100 millions, pourra, sans papier-monnaie, sans secousses, sans crédit, fournir 150 millions numéraire, dont 25 millions comptant.

Le conseil ordonne le renvoi à la commission existante.

Il ordonne l'impression d'un rapport & d'un projet de résolution présentés par Riou sur les prises maritimes.

Il ordonne également l'impression d'un rapport de Favard sur l'admission des candidats aux notariats.

Petiet a la parole au nom de la commission qui vient d'être nommée, & propose de passer à l'ordre du jour sur le message du directoire d'hier, parce que la loi du 18 fructidor existe: mais en même tems il propose de prendre une

résolution pour rapporter l'article de cette loi, relatif aux mouvemens des troupes dans le cercle fixé par l'article 69 de la constitution.

Quelques débats ont lieu; divers membres craignent que, si en même tems qu'on passera à l'ordre du jour, on prend la résolution proposée, elle ne soit convertie en loi, avant que le directoire, en vertu de celle du 18 fructidor, n'ait pu faire arriver les troupes dont il est question dans son message; en conséquence, le conseil adopte l'ordre du jour & renvoie à trois jours la discussion de la résolution.

Dèche-Delille a la parole, au nom de la commission, nommée hier, pour présenter le mode d'une perception d'acompte sur l'emprunt de cent millions.

Il annonce que le travail de la commission étoit achevé, quand Destrem lui en a offert un qui réunit le provisoire au définitif, & qui lui a paru d'une exécution simple, prompte & facile; elle a cru devoir le préférer. Le rapporteur demande que le conseil engage Destrem à venir lire son projet.

Destrem le lit; voici ce qu'il porte en substance:

Les gens aisés verseront dans l'emprunt, en raison progressive de leurs moyens.

Les impositions serviront de bases aux cotisations.

Des jureys seront nommés pour atteindre les fortunes qui ne sont pas assez indiquées par les impositions, & sur-tout les fortunes scandaleuses.

Quiconque ne paiera pas 300 fr. d'imposition, ne versera rien à l'emprunt. Ensuite on paiera:

- De 300 à 400 fr., trois dixièmes;
- De 400 à 500 fr., quatre dixièmes;
- De 500 à 600 fr., cinq dixièmes;
- De 600 à 700 fr., six dixièmes;
- De 700 à 800 fr., sept dixièmes;
- De 800 à 900 fr., huit dixièmes;
- De 900 à 1000 fr., dix dixièmes;
- De 1000 à 1100 fr., une somme égale.

Au-dessus de 4000 fr., le jury taxera.

Il taxera également pour la contribution somptuaire.

Il pourra mettre dans une classe supérieure les célibataires & veufs sans enfans, & dans une classe inférieure les pères de quatre enfans, ou qui en ont deux aux frontières.

Nul, dans aucun cas, ne pourra payer plus d'une année de sa fortune, évaluée au treizième du capital, &c. &c.

Après que Destrem a achevé la lecture, Joubert monte à la tribune. Ce projet, dit-il, paroît ne pas satisfaire le conseil. (Non, non, s'écrient plusieurs voix). Je demande donc, continue Joubert, que la même commission, séance tenante, présente le mode d'une perception provisoire.

Ce mode étoit tout prêt, répond Poulain-Grandpré, conformément au vœu du conseil. J'y avois coopéré, quoique je le crusse impraticable, et la commission l'a reconnu, comme moi; quand nous en sommes venus au projet d'exécution, nous en avons reconnu le vice. Il arriveroit en effet que répartie par département, la somme à percevoir provisoirement pourroit, dans tel département, ne frapper que sur cent personnes; & dans tel autre sur plus de quatre cents; & il pourroit arriver encore que les cent personnes eussent moins de moyens pour acquitter leur contingent dans le premier de ces départemens que les quatre cents autres personnes dans le second département. Vous voyez combien un tel mode seroit vicieux.

On demande la lecture du projet que la commission avoit d'abord arrêté.

Il consiste à percevoir, par classe, aussi 30 millions provisoires à répartir par département.

Les articles, quant aux célibataires ou peres de familles, aux jurés, &c. &c., sont, à peu de choses près, les mêmes que dans le projet de Destrem.

On demande l'impression de l'un & de l'autre projet, & l'ajournement de la discussion.

Cette proposition éprouve de l'opposition.

Potier pense qu'il suffiroit de prendre une résolution, portant qu'il sera perçu provisoirement un à-compte de 30 millions sur l'emprunt de 100 millions, & de charger le directoire exécutif de la répartition.

Cette proposition excite des murmures. Une longue discussion a lieu. Le conseil finit par accorder la priorité au projet de Destrem. Il sera discuté demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DUBOIS-DUBAY.

Séance du 13 thermidor.

Sur le rapport de Péré (des Hautes Pyrénées), le conseil approuve une résolution du 22 messidor relative aux recours en cassation & révision contre les jugemens émanés des cours martiales, des conseils de justice, des conseils maritimes.

Une résolution d'hier, portant établissement d'un octroi de bienfaisance municipale, dans la commune de Sedan, département des Ardennes.

Cornet obtient la parole au nom de la commission des inspecteurs de la salie; il commence par annoncer que l'arrêté du conseil du 8, relatif à la réunion du Manege, a été exécuté le 9. Plusieurs tentatives ont été faites pour semer le trouble & l'effroi dans les Thuilleries; les provocations avoient la couleur du parti auquel elles appartenoient. La commission dira aux jeunes gens qu'on en accuse, qu'elle est l'almiratrice de la jeunesse française, qu'elle sait ce que lui doit la république, mais que dans ce moment sa place est aux frontières; que de nouveaux lauriers les appellent. Elle ne souffrira point que des patriotes soient opprimés; déjà elle a livré aux autorités des émigrés qui ont été trouvés dans les rassemblemens, & elle a donné des ordres pour faire saisir les colporteurs de la proclamation de Louis XVIII, qui viennent jusques dans le jardin.

Mais en même-tems que la commission poursuit les royalistes sans masques, elle croit devoir entretenir le conseil de deux affiches de la société du Manege, qui prouvent que le royalisme s'est couvert du manteau populaire, & qu'il s'élève à une hauteur que personne ne peut atteindre. Ce ne peut être qu'un royaliste qui ait dit que la sortie de la salle du Manege seroit le signal de l'égorgeement des patriotes. L'auteur déceit sa pensée; il voudroit une réaction & l'égorgeement des patriotes: mais leur espérance sera trompée.

Le second placard est un rapport de la commission d'ins-truction de la société. On voit là une autorité nouvelle dans l'état; autorité qui va traiter de puissance à puissance; qui dit que le peuple ne peut être sauvé que par des têtes populaires; qui vous menace du réveil du lion; qui trouve mauvais qu'on n'ait point encore tout dé-organisé; qui voue à l'exécration la royauté pure, celle de 91, & la royauté pentarchique. Ce ne sont pas les individus qu'on voue à l'exécration, c'est l'institution elle-même; alors s'éroule notre édifice social; la royauté qu'on appelle comme les royalistes de l'an 4, pentarchique, est le directoire exécutif. Voilà un véritable attentat à la constitution. On y attente encore en faisant contre les termes de l'article 362, une véritable corporation; en faisant des placards en nom

collectif, en ayant des séances publiques où il y a des assistants distincts des sociétaires. La commission propose d'envoyer ces placards au directoire, par un message, & de lui demander compte de l'exécution des articles 361 & 362 de la constitution.

Cette proposition donne lieu à de longs débats. Moreau (de l'Yonne), Collombel (de la Meurthe), Savary, Philippe & Laveaux se réunissent pour demander si ce sont les preuves à l'appui de la dénonciation faite par Courtois. Moreau assure que la société des jacobins, pour ne point donner d'ombrages, a déjà supprimé le mot de commission. Quant aux deux affiches dont on parle, dit-il, nous les désavouons tous, & j'imagine qu'elles sont l'ouvrage des contre-révolutionnaires. Considérant que c'est au directoire à faire la police intérieure, qu'il en a tous les moyens, & qu'il n'a encore pris aucune mesure contre la société des jacobins, qu'il avoit le droit de faire fermer, ce qui prouve qu'il ne la regarda pas comme reprehensible, Moreau demande l'ordre du jour sur la proposition du message.

Savary demande si la commission des inspecteurs à une autre pensée, si elle se prépare à faire un second rapport, qui contiendra les preuves à l'appui de la dénonciation de Courtois; enfin, si elle veut se constituer en comité de recherches.

Cornet & Perrin (des Vosges) déclarent, que l'arrêté de conseil n'ayant point été pris en séance publique, la commission ne se seroit pas cru autorisé à faire des recherches, mais qu'elle auroit cru trahir ses devoirs, que de laisser ignorer au conseil l'existence des placards qu'ils viennent de lui dénoncer.

Regnier pense que le conseil doit rechercher & faire punir les auteurs du placard dans lequel on attaque aussi ouvertement la constitution.

Le conseil arrête le message proposé par la commission.

Bordas demande que la commission fasse connoître les preuves qu'elle a à l'appui de la dénonciation de Courtois.

Chassey et Soubdès rappellent que la commission a déclaré qu'elle ne se croyoit pas autorisée à faire des recherches.

Guyomard pense qu'une conspiration bien plus certaine que celle dénoncée par Courtois, est celle des royalistes, qui assassinent les patriotes dans tous les départemens.

Bellegarde fait lecture d'une lettre de l'accusateur de la Charente-Inférieure, qui annonce qu'aux forges de Tésé une trentaine de royalistes ont fait un simulacre de combat dans lequel la victoire est demeurée à ces derniers & le drapeau blanc arboré. A la foire de Cognac une femme a dit que dans trois mois le trône seroit rétabli. Un déserteur a répété le même propos.

Philippe demande que Courtois donne les preuves de la conspiration qu'il a dénoncée, ou que son discours soit pris comme une conspiration. — Murmures.

Regnier convient avec tous ceux qui se sont opposés au message qu'il y a un parti de royalistes. Il ne diffère d'opinions d'avec eux qu'en ce qu'il ne se laisse point abuser par les masques, & qu'il reconnoit le royalisme aussi bien avec le bonnet rouge qu'avec la cocarde blanche.

Laveaux proteste des bonnes intentions de la société des Jacobins que les royalistes attaquent.

Bourse du 13 thermidor.

Rente provis., — Tiers consolidé, 8 f. 50 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 75 cent. — Bons $\frac{1}{2}$, — Bons d'arrérage, 57 fr. 50 c., 56 fr. 50 c. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers: ...

A. FRANÇOIS.

De l'Imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n°. 423.

Détails sur la retraite de l'Ardeche de Schärer et

Des avis d'une action Luffa et se son

Voici quel d'Acie, par l'annique en C

« Le 2 de c dans la place, et dirigé sur le terrible et se

tenaient alor de toutes par soir, Buonap

la nuit, après donné sur la ds canon et 2

armée, et il s possession des enlevé dan

dore Sir Sidn trois frégates grant la côte.

Français dans Du 15 mes

comp du gran Elles portent par le désert

harcélée par suite.

On a anno à sa sortie d

étrangers; q hommes; qu

sous les mur hommes, & son camp en

ce calcul que voit réduite qu'il doit tra

D'après le de Buonapar

faire réussir Palestine & secrets lui e

entra dans l